

Evaluation annuelle du plan stratégique

2020-2022



Introduction :

Lors de l'élaboration du plan stratégique, à cette même période, l'année dernière, nous faisons référence aux bouleversements (climatiques, politiques ou encore énergétiques) ... Nous étions très loin d'imaginer qu'un virus allait provoquer un tel séisme dans le monde entier.

Comment définir cette année ? Chamboulée ? Chaotique ? Spéciale ? Particulière ? Il n'est pas aisé de trouver le bon qualificatif.

Compte tenu de la mise sous-pression des communes par la gestion des urgences médicales, sociales, sanitaires ou encore économiques liées à la pandémie, nous avons jugé préférable de postposer certains projets.

En début de confinement, nous nous sommes penchés sur les questions d'organisation de marché groupé de fournitures de masques alternatifs pour l'ensemble des communes et des besoins plus particuliers et plus précis de celles-ci (gants, gel hydroalcoolique, protection, tests sérologiques, équipements spéciaux,...).

Ces projets n'ont pas pu voir le jour compte tenu d'une part, de l'organisation – pas toujours cohérente ni concertée – par le Fédéral, la Région, la Province ou encore les communes et d'autre part, pour des raisons techniques et des exigences médicales pointilleuses.

Nous avons publié et attribué un premier marché relatif aux contrôles et à la certification. Un marché qui faisait partie d'un choix prioritaire émis par les adhérents à notre centrale des marchés.

Nous avons également pour objectif de lancer (ou relancer) des marchés en rapport avec l'éclairage des infrastructures sportives, les services postaux ou encore la cybersécurité. De beaux projets en perspective.

Nous travaillons sur la mise sur pied d'une ferme photovoltaïque (ou champ), en collaboration avec in BW et EBW, pour développer des projets durables, écologiques et économique.

Nous sommes également attentifs à toute opportunité à saisir pour augmenter nos participations dans le secteur énergétique.

Quoiqu'il en soit, nous assurons toujours notre rôle de bras financier auprès des communes en garantissant le versement d'un dividende.

Formule consacrée plus qu'indispensable en ce moment : Courage, restez optimistes, prenez soin de vous et de vos proches !



A titre liminaire, le pays, l'Europe et le monde se battent toujours contre la COVID-19, il est important de stipuler qu'il existe beaucoup d'incertitudes quant aux revenus futurs en raison des mesures particulières prises à tous les niveaux et plus précisément dans les sociétés dans lesquelles IPFBW est actionnaire (arrêt de certains secteurs (parfois secondaires), confinement, déconfinement progressif, reprise de certaines activités,...).

I. Les secteurs d'activités et leur évolution

I.1.- Gestion des participations dans ORES Assets :

ORES (opérateur de réseaux d'énergies)

IPFBW détient (au 31 décembre 2019) :

Secteur Brabant wallon :

- 5.264.053 parts A électricité d'une valeur nette comptable de 25,78 €
- 3.522.872 parts A gaz d'une valeur nette comptable de 25,78 €

Secteur commun :

- 150.948 parts A électricité d'une valeur nette comptable de 25,78€
- 78.151 parts A gaz d'une valeur nette comptable de 25,78 €

Les missions d'ORES restent inchangées :

- Distribution de l'énergie (électricité, gaz naturel, éclairage public) sur le territoire couvert ;
- Gestion, entretien et développement du réseau ;
- Interventions en cas de pannes ou incidents sur le réseau : intempéries, défauts, dommages causés par des tiers, etc.
- Priorité à la sécurité des utilisateurs, des riverains et du personnel ;
- Poursuite d'un impératif de qualité et de service.

Le rôle d'IPFBW en ORES :

Conformément aux statuts d'ORES, IPFBW s'engage solidairement à prêter son concours financier.

L'entrée en vigueur de la nouvelle méthodologie tarifaire d'ORES, approuvée par la CWaPE¹, a permis une vision financière plus claire quant à la politique des dividendes pour 2019 à 2023 :

- le maintien d'un niveau de fonds propres « idéal » de 40% avec un principe de solidarité entre les actionnaires ;
- la mutualisation du bénéfice afin de répartir le résultat entre les actionnaires sur base de leur détention de fonds propres. Cela permet de rétablir une équité entre les secteurs sous-capitalisés et les secteurs sur capitalisés. En effet, actuellement, les secteurs sur capitalisés,

¹ Commission wallonne pour l'Energie, organisme officiel de régulation des marchés wallons de l'électricité et du gaz.

- via la mutualisation de la dette d'ORES, permettent de diminuer les coûts de financement mais disposent d'un taux de rendement des fonds propres inférieur aux secteurs sous-capitalisés ;
- la dette d'ORES est également mutualisée et bénéficie de la solidarité des secteurs sur capitalisés ;
 - la mise en place d'une politique de mise en réserve équivalente à 30% du bénéfice sans plus aucune recapitalisation ;
 - la mise en place d'un pay out ratio de 70%.

Approbation de la convention d'actionnaires

En juin 2020, l'Assemblée générale d'ORES approuvait la modification des statuts. Celle-ci comprenait l'intégration des articles du nouveau code des sociétés et des associations. Dans cette nouvelle version, la notion de capital est supprimée au profit des termes apports disponibles et non disponibles. Ces termes peuvent générer une crainte dans le chef des créanciers qui assurent une partie du financement d'ORES.

Dès lors, il a été demandé à l'ensemble des IPF wallonnes de valider une convention d'actionnaires.

La rédaction de ladite convention, à durée indéterminée, a pour but de rassurer les investisseurs dans le sens où une nouvelle opération obligataire doit avoir lieu dans les prochaines semaines.

Elle a également pour objectif de formaliser, en un seul texte, les engagements existants depuis l'adoption de la nouvelle politique de fonds propres et de dividendes. Tous les termes de la convention sont repris dans les statuts déjà approuvés.

Toutefois, il est précisé que l'engagement sur la politique du dividende ne vaut que jusqu'à la fin de la période tarifaire (2020 – 2023) et que celle-ci dépend de la méthodologie tarifaire qui se discute avec la CWAPE.

Notre Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le projet de convention qui devait ensuite être ratifiée par toutes les autres IPF.

1.2.- Autres participations dans le domaine de l'énergie :

EBW – point inchangé

IPFBW détient 70.000 parts, soit 99,9% du capital.

Société anonyme dénommée "ENERGIE BRABANT WALLON" en abrégé « EBW ».

Elle a pour objet de créer, de promouvoir et de coordonner, par tous moyens quelconques, toutes activités dans les domaines de l'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie, de l'eau, des transports, et des services aux collectivités publiques.

Elle apporte son aide aux communes et associations de communes ainsi qu'aux autres organismes publics dans tous les domaines qui intéressent son objet.



Partant, la société peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect, même partiel avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation. La société peut notamment s'intéresser par voie d'apports, de fusion, d'absorption, de souscription, de participation et, plus généralement, prêter son concours financier à toute entreprise, association ou société, belge ou étrangère, sous quelque forme juridique que ce soit, ayant une activité en relation avec son objet.

Etant donné qu'il s'agit d'une société à participation publique locale significative, le Conseil d'administration d'IPFBW est compétent pour nommer les représentants du Conseil d'administration d'EBW.

Deux fois par an, le coordinateur d'EBW présente les activités et les comptes au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale d'IPFBW.

Publigaz – point inchangé :

IPFBW détient 517 parts, soit 1,50% du capital.

Créé en 1996, Publigaz est un holding défendant les intérêts du secteur communal dans lequel il détient une participation de 77,62% dans Fluxys (qui contrôle le transporteur de gaz naturel Fluxys Belgium).

Fluxys Belgium est le gestionnaire indépendant de l'infrastructure de transport et de stockage de gaz naturel en Belgique. L'entreprise est aussi l'opérateur du Terminal GNL à Zeebrugge. Ils ont aussi développé leur infrastructure pour en faire le carrefour par excellence des flux gaziers transfrontaliers en Europe du Nord-Ouest.

Au niveau financier, le résultat net dégagé par les activités régulées est déterminé pour l'essentiel sur la base des capitaux propres investis, de la structure financière et des taux d'intérêt (OLO). Le dividende récurrent continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de ces trois paramètres.

Publi-T – Augmentation de capital :

Depuis sa participation à l'augmentation de capital du mois de janvier 2020, IPFBW détient 24.212 parts, soit, 1,40% du capital. Le dividende par part est de 26,04 €.

Holding créé pour défendre les intérêts du secteur communal en Elia.

Publi-T a pour mission de gérer la participation des autorités locales belges en Elia, le gestionnaire national du réseau de transport pour l'électricité, ainsi que le gestionnaire régional de certains réseaux de distribution.

Publi-T veille, en tant qu'actionnaire stratégique, sur les intérêts du secteur communal dans ce segment de marché. Publi-T est l'actionnaire de référence en Elia.

Publi-T est détenue par des intercommunales de financement du secteur mixte flamand, des intercommunales pures flamandes et le Vlaamse Energie Holding, par SOCOFE, par des intercommunales de financement wallonnes et par l'intercommunale de financement bruxellois Interfin.



Elia fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau de transport européens. Elle assure le transport de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable.

Il représente plus de 2.000 collaborateurs et un réseau de plus de 18.000 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux.

Assurant le transport efficace et fiable de l'électricité des producteurs vers les consommateurs de distribution et les grands consommateurs industriels, mais aussi l'importation et l'exportation d'électricité de et vers les voisins, le groupe joue un rôle essentiel dans le développement du marché européen de l'électricité et de l'intégration de l'énergie renouvelable.

Le groupe offre également un large éventail d'activités de consultance et d'engineering par l'intermédiaire de sa filiale Elia Grid international (EIG).

Le Groupe opère sous l'entité juridique Elia System Operator, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

SOCOFÉ – point inchangé

IPFBW détient 801 parts, soit 0,17% du capital.

La réorganisation de l'actionnariat wallon dans le transport de l'énergie a été opérée et ce dans le but de renforcer la position de la Wallonie (en ayant une structure unique comme c'est le cas à Bruxelles et en Flandre) en apportant les participations de Publi-T et Publigaz en échange de nouvelles parts Socofé

La plupart des IPF ont fait le choix d'augmenter leur participation en SOCOFE

IPFBW, après un large débat et compte tenu du résultat négatif de cette opération sur les comptes, notre Conseil d'administration a décidé de conserver ses parts en Publi-T et Publigaz.

Toutefois, compte tenu des missions remplies par la SOCOFE, le Conseil d'administration reste attentif à toute opportunité qui permettrait d'accroître sa participation.

SOCOFÉ est présente dans des secteurs qui intéressent directement le service aux collectivités locales et qui influencent la qualité de vie de la population.

Historiquement, SOCOFE a d'abord investi dans le secteur de l'énergie. Ensuite, elle a pris d'autres positions dans l'environnement, les énergies renouvelables et les déchets, la gestion du cycle de l'eau et les technologies de l'information.



Progressivement, les activités de réseau sont devenues une priorité pour SOCOFE étant donné que dans les marchés libéralisés, les réseaux occupent une place centrale et stratégique pour un fonctionnement équilibré du marché.

La rentabilité maximale immédiate n'est pas recherchée à tout prix. SOCOFE peut être active dans des secteurs où le rendement est différé dans le temps mais où l'enjeu pour les populations est majeur, ce qui explique la présence forte du holding dans des secteurs comme celui de l'eau ou des énergies renouvelables.

Activent – Nouveaux projets

IPFBW détient 6 parts sociales de catégorie B, soit 5% du capital.

Activent a pour objet la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables (parc éolien) sur le territoire wallon.

En 2020, IPFBW a participé à deux projets :

- Seneffe (site AGC) : construction d'une éolienne

Caractéristiques et hypothèses du projet :

- 1 éolienne Enercon E92 de 2,35 MW
 - Production attendue : 4,7 GWh
 - Durée de vie estimée : 25 ans
 - Durée d'octroi des CV : 15 ans
 - Permis délivré → réalisation attendue pour mi 2020
 - Soutien de la commune et de la région
 - Montant maximal de l'investissement : 3,45 m€
 - Montant de l'investissement pour IPFBW : 172.802 € (30% par augmentation de K : 51.841 € et 70% par prêt d'actionnaire : 120.961 €)
 - IRR attendu du projet : 5,2%
- Ghlin (site H&M) : construction d'une éolienne

Caractéristiques et hypothèses du projet :

- 1 éolienne Vestas V100 @ 80 m
- Production attendue : 4,2 GWh
- Durée de vie estimée : 25 ans
- Durée d'octroi des CV : 15 ans
- Montant maximal de l'investissement : 3,6 m€
- Montant de l'investissement pour IPFBW : 180.403 € (30% par augmentation de K : 54.121 € et 70% par prêt d'actionnaire : 126.282 €)
- IRR attendu du projet : 6,6%



AIESH – Cession des parts Publi-T et SOCOFE

Lors d'une séance du Conseil de gérance du GIE, le point relatif à la cession des parts Publi-T et SOCOFE détenues par AIESH (Association intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut) a été abordé.

AIESH détient actuellement

- 1.728 parts de catégorie D2 en Publi-T, soit (0,1%) ;
- 2.000 parts en SOCOFE (soit 0,36%)

A ce stade, aucune valorisation n'a encore été déterminée. Toutefois, IPFBW pourrait se montrer intéressée par l'acquisition des parts qui pourraient lui revenir et, en fonction de la position du Conseil d'administration et des montants à financer, déciderait de ne pas renoncer à son droit de préemption.

Autres points étudiés en Conseil d'administration :

Développement des énergies renouvelables

Le Conseil d'administration est sensible au développement des énergies renouvelables sur le territoire, un secteur propre pourrait être constitué dans lequel toutes les actions s'y rapportant y seraient logées (acquisition de surface à exploiter, éolien, photovoltaïque, biométhanisation ou autre).

Le projet de collaboration avec les autres structures du Brabant wallon est mentionné plus en avant dans le présent rapport. Il convient également de ne pas se substituer aux dossiers portés par notre filiale EBW.

Des réunions ont déjà été initiées entre l'intercommunale IDETA et le fournisseur d'énergie LUMINUS au sujet des Communauté d'énergie renouvelable (CER) où un projet pilote CER a été mis en place dans le Tournaisis. A ce stade, cela semble très compliqué à transposer en Brabant wallon d'autant plus que les arrêtés d'exécution relatifs au décret sur l'autoconsommation collective voté en mars 2019, n'ont toujours pas été pris.

ENORA – Station CNG en Brabant wallon

ENORA est une société issue d'un partenariat Public-Privé axée sur l'installation de stations CNG, une des quatre bonnes alternatives face au pétrole. Il a été proposé à IPFBW de détenir une participation afin de soutenir, notamment, le développement des stations en Brabant wallon.

L'entrée au capital correspondait à 5%, soit l'acquisition de 1.000 parts à 100 €/part.

Le Conseil d'administration s'est interrogé sur les augmentations de capital futures, la vision trop réduite, la rentabilité, sur le business plan peu attractif à court terme tout en craignant que le budget ne soit pas assez conséquent.

Après quoi, il a décidé de ne pas suivre ce projet étant donné qu'il est difficile de justifier auprès des communes un modèle certes intéressant mais risqué.



Le dossier a été envoyé chez EBW qui a également jugé que ce projet ne faisait pas partie de ses missions.

1.2. – Prévisions en termes de revenus²

	2021	2022
ORES	€ 9.798.000,00	€ 9.989.000,00
Publigaz	€ 1.566.510	€ 1.566.510
Publi-T	€ 643.071,00	€ 655.903,00
SOCOFE	€ 57.992,00	€ 59.835,00
ACTIVENT	€ 18.150,00	€ 29.500,00
	€ 12.083.723,00	€ 12.300.748,00

² Chiffres donnés à titre indicatif



II. Gestion financière

IPFBW assure une gestion pérenne grâce à ses participations dans le secteur régulé de l'énergie.

Jusqu'à ce jour, les communes associées ont évité des frais conséquents liés aux différentes montées en puissance.

- *Financement du droit de put d'Electrabel*

Le droit de put s'élevait à 62.392.387 € dont 35.909.339 € pour le secteur « électricité » et 26.483.048 € pour le secteur gaz.

Il a été financé avec une sortie de cash à hauteur de 22.650.000 € et un financement par emprunts à hauteur de 39.742.387 €.

Les montants annuels à rembourser pour les années 2021 et 2022 sont repris ci-dessous :

	2021	2022
	€ 25.940,94	€ 25.940,94
	€ 3.122.236,24	
	€ 3.121.614,92	
	€ 382.414,82	€ 382.414,82
	€ 381.651,82	€ 381.651,82
	€ 381.593,16	€ 381.593,16
	€ 383.061,11	€ 383.061,11
	€ 3.121.211,07	
	€ 3.119.968,42	
	€ 24.853,60	€ 24.853,60
Total :	€ 14.064.546	€ 1.579.515

En rouge, les emprunts « bullet » 5 ans arrivant à échéance et qu'il conviendra d'arbitrer.

Les emprunts « bullet » expirant en 2021 n'ont pas été revus préalablement en raison des indemnités de remploi très élevées. En effet, le CSC ne prévoyait pas une sortie anticipée. Ce dossier sera étudié au sein du GIE courant 2021.

III. Services aux communes

Centrale d'achats :

Depuis 2007, IPFBW organise au profit de ses communes des marchés groupés dans divers domaines tels :

- L'électricité ;
- Le gaz ;



- Les assurances ;
- Les services postaux ;
- Le Cyber Risk ;

Les atouts de la centrale d'achats restent identiques :

- une baisse de prix considérable liée à l'effet de masse ;
- un allègement de la charge administrative liée à l'organisation de marchés publics pour les adhérents (rédaction du cahier spécial des charges, lancement et attribution du marché, relations avec l'autorité de tutelle, ...) ;

En adéquation avec la volonté des communes, le marché repris ci-dessous a été lancé et attribué. Il comprenait trois lots :

- Lot 1 : contrôle et certification des installations électriques par des organismes de contrôles agréés;
- Lot 2 : contrôle et certification des ascenseurs, monte-charge, ...
- Lot 3 : installation et vérification des extincteurs et des détecteurs de fumée

Les lots 1 et 2 ont été attribués à l'organisme Vinçotte et aucune offre n'a été reçue pour le lot 3. Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de relancer un marché pour ce dernier.

Dans les prochains mois, nous prévoyons relancer le marché relatif aux services postaux ainsi que des nouveaux marchés tels la cybersécurité ou encore l'éclairage des infrastructures sportives communales.

E-Lumin – Projet d'aide au financement pour les communes

ORES a mis un place E-Lumin, projet consistant à remplacer l'ensemble des ponts lumineux de son réseau par du LED.

Le plan d'investissement s'étale sur 10 ans et les économies d'énergie **théoriques** sur la facture sont de 65%

Les communes pouvaient financer les travaux soit :

- sur fonds propre ou emprunt ;
- via un prêt ORES s'étalant sur 15 ans tout en sachant que les taux appliqués ne sont pas favorables ;
- Par le biais de l'IPFBW (si elle en prend la décision).

IPFBW pouvait intervenir sur base du plan d'investissement (10 ans) et d'un remboursement en 12 ans, pour permettre aux communes de commencer à rembourser les tranches d'emprunt grâce aux économies d'énergie.

Etant donné que les communes peuvent avoir accès à des taux de financement peu élevés et qu'elles peuvent intégrer le financement de l'éclairage public dans leurs emprunts en interne, le Conseil d'administration a décidé, pour le moment, de ne pas proposer de formule de financement aux communes dans E-Lumin. Par contre, il a décidé de suivre attentivement l'évolution de ce dossier pour les années futures afin de pouvoir revenir le cas échéant.



Collaboration avec notre filiale et inBW

Ce point tient plus particulièrement compte des acteurs publics du Brabant wallon (ce qui est quelque peu différent pour la rubrique « développement des énergies renouvelables » ci-avant.

Après plusieurs rencontres entre les différents acteurs brabançons, la volonté de créer une nouvelle structure avec pour projet le développement de champs/fermes de photovoltaïques est bien réelle.

Le projet de business plan est actuellement affiné pour être le plus juste possible, des lieux sont étudiés notamment à Waterloo et à La Hulpe. L'accent sera mis sur le respect des volets financiers (gestion saine de l'argent public), écologiques et environnementaux.

Retenons la détermination des structures à collaborer sur le territoire brabançon en fonction de leur finalité respective.

IV. Evolution des intercommunales pures de financement

GIE IPFBW (groupement d'intérêts économiques) :

Les intercommunales pures de financement wallonnes sont les garants de la proximité communale et de la diffusion de l'information vis-à-vis des élus locaux et de l'actionnaire communal en général.

Afin de répondre à une coordination optimale dans ces structures où les intérêts convergent et afin de partager et de mutualiser les connaissances et de renforcer le travail commun d'analyse, le GIE a été mis sur pied afin de permettre aux IPFW's d'apparaître ensemble au travers d'un principe de coopération pragmatique, et ce sans remettre en cause la stratégie et l'organisation locale voulues par les communes associées dans chaque IPFW.

Le GIE a été créé en date du 1er janvier 2015. Deux structures y travaillent de manière coordonnée : le comité technique (représenté par les techniciens de chaque intercommunale) et le conseil de gérance, organe décisionnel représenté par une répartition politique au regard l'ensemble des IPFW's.

Concernant les impacts de l'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2020) du Code des sociétés et des associations, sur le GIE, la réforme proposée réduit drastiquement le nombre de sociétés passant de 17 à 9. Parmi les formes juridiques les plus courantes, seulement 4 subsistent : la société anonyme (SA), la société à responsabilité limitée (SRL), la société coopérative (SC) et la société simple sans personnalité juridique.

La structure du Groupement d'intérêt économique belge (GIE) disparaît (les formes de sociétés européennes, dont le GIEE, restent d'application).

Une longue période transitoire est prévue pour les personnes morales existantes (jusqu'au 1er janvier 2024). Cependant, dès le 1er janvier 2020, toute personne morale devra se mettre en conformité avec les dispositions du code à l'occasion de la première modification de leurs statuts.

La forme légale la plus appropriée pour remplacer le GIE est la société en nom collectif (SNC). En effet, les dispositions impératives de la SNC sont, dans la toute grande majorité, conciliables avec les statuts actuels du GIE (en ce compris la neutralité fiscale).

Les statuts ont été mis à jour en adoptant la forme de la SNC.